

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [liette trahan](#)

<https://www.cadre21.org/membres/22f899d044c1078e73327254>

Date d'obtention : 2020-11-20 14:00:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-accueillir l'élève, 2-le mettre en confiance en lui précisant qu'il y a un protocole à suivre, 3- Appliquer le protocole, 4- remplir le questionnaire avec l'élève, 4- confisquer le cellulaire, 5- Travailler en collaboration avec le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est fréquent que les ados ne soient pas conscients de l'impact de l'envoi de ces photos (psychologique ou légale)

Que les ami(es) sont souvent impliqués (directement ou indirectement)

Que les ados vont souvent se diriger vers des intervenants scolaires afin de les aider à régler leur souci ou problème

Que certains ados ont des intentions malveillantes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Confisquer le cellulaire, que fait-on si la victime(s) ou la personne malveillante (s) refusent de le remettre?